



Droit de Naître

AVORTEMENT : les députés s'acharnent !



freepik.com

Sommaire

Avortement : les députés s'acharnent !

pages 1 et 2

Dieu bénisse le Texas

page 2

Le CSA au service du lobby de l'avortement ?

page 3

Modeste Fernandez : « Nous allons nous battre ! »

pages 5 et 6

Actualités

pages 6 et 7

Une statue pour une militante pro-avortement !

page 8

Rejetés par le Sénat, mis en échec à l'Assemblée nationale, l'allongement du délai de l'« IVG » de 12 à 14 semaines et la suppression de la clause de conscience relative à l'avortement seront de nouveau soumis au vote des députés très bientôt.

Cette fois, ce n'est plus un quarteron de députés socialistes et macronistes dissidents qui porteront la proposition de loi, mais carrément le groupe majoritaire à l'Assemblée nationale ! Le président du groupe « En Marche », Christian Castaner ne laisse planer aucun doute quant à sa détermination. Il souhaite que le texte soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale fin novembre et qu'il soit voté définitivement en janvier-février.

Peu importe si Emmanuel Macron a fait part de ses réticences sur le projet, M. Castaner a dit qu'il ferait tout pour

que le texte aboutisse. En fait, il s'agit pour la majorité parlementaire de donner des gages à la gauche à quelques semaines des élections. Il s'agit aussi pour le lobby de l'avortement de faire graver dans le marbre de la loi ses principales obsessions du moment avant un éventuel changement de majorité, laquelle pourrait être moins favorable à ses revendications.

Bien sûr, tout cela se fait en tapinois, loin du regard des Français. Avorter un bébé de 14 semaines est pourtant un acte terrible. À ce stade de développement le bébé prend du poids, son audition et ses connexions neurologiques se développent et son sexe peut être déterminé avec certitude.

L'avortement à 14 semaines est « une opération sous anesthésie générale qui consiste à broyer les organes du (...) fœtus », a averti le docteur de

« L'AVORTEMENT À 14 SEMAINES EST UNE OPÉRATION SOUS ANESTHÉSIE GÉNÉRALE QUI CONSISTE À BROyer LES ORGANES DU (...) FŒTUS »

Rochambeau, président du syndicat des gynécologues-obstétriciens. « Pour faire sortir la tête ossifiée (du bébé) de l'utérus, il faut l'écraser avec une pince spéciale » a rappelé, quant à lui, le Collège national des gynécologues-obstétriciens français, le Professeur Israël Nisand.

Le fait même que la représentation nationale débattre à propos de la possibilité d'autoriser en France un acte aussi monstrueux constitue une honte absolue pour notre pays. Comment peut-on donner des leçons de droits de l'homme au monde entier si l'on permet une telle chose ? On ferait cela à un animal, tout le

monde s'en indignerait ! Mais ici, on s'apprête à voter cette monstruosité en toute quiétude, comme s'il s'agissait au fond d'une opération bénigne. De plus, cela ne leur suffit pas : on veut forcer les médecins à commettre cet acte !

Droit de Naître ne peut évidemment pas rester silencieux devant une telle situation. C'est pourquoi, après avoir demandé à ses sympathisants d'interpeller le Chef du gouvernement, l'association les invite maintenant à demander directement des comptes aux Chefs des différents groupes parlementaires, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale. ■

God bless Texas ! (Dieu bénisse le Texas)

Par Mathias Westermann by Pixabay



Les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on refuse de mener et le Texas vient de le prouver. Alors que partout dans le monde, le lobby de l'avortement avance ses pions, cet État américain vient de prendre le chemin inverse en interdisant l'avortement après six semaines de grossesse.

Cette nouvelle loi baptisée « Texas Heartbeat Act » – loi « battement cardiaque » – interdit toute intervention à partir du moment où les premiers battements de cœur de l'enfant à naître sont perceptibles, c'est-à-dire à partir de six semaines de grossesse. Concrètement il s'agit presque de la fin de l'avortement au Texas puisque 85% des Texanes qui avortent le font au-delà de ce délai.

Avant le Texas, douze États ont adopté des lois dites « du battement de cœur », mais toutes ont été invalidées par la justice car jugées contraire à la jurisprudence de la Cour suprême qui garantit le droit à avorter tant que

le bébé n'est pas viable, soit vers 22 semaines de grossesse.

Pendant le Texas a formulé sa loi différemment : il ne revient pas aux autorités de faire respecter la mesure, mais « exclusivement » aux citoyens, encouragés à porter plainte au civil contre les organisations ou les personnes qui aideraient les femmes à avorter. Le texte prévoit que ces plaignants percevront au moins 10 000 dollars de « dédommagement » en cas de condamnation.

Sans se prononcer sur le fond, la Cour Suprême, majoritairement composée de juges pro-vie depuis le mandat de Donald Trump, s'est abstenue de retoquer la nouvelle loi, justifiant sa non-ingérence pour des raisons de procédure. « Nous espérons désormais reproduire ce succès dans tout le pays », s'est réjouie l'association « Texas Right to Life ». Nous l'espérons aussi ! ■

Le CSA au service du lobby de l'avortement ?

La France s'achemine-t-elle vers la dictature ? La liberté d'expression est en tout cas sérieusement menacée quand le lobby de l'avortement est remis en cause.

La chaîne C8 est dans le viseur du CSA pour avoir diffusé, le 16 août dernier, un film mettant en scène la conversion d'une militante pro-avortement américaine. « Unplanned » (non-planifié en anglais) relate l'histoire vraie d'Abbey Johnson, ancienne porte-parole et directrice d'un centre du Planning familial aux États-Unis. S'étant elle-même fait avorter deux fois, Johnson assiste un jour, de façon impromptue, à l'avortement chirurgical d'une jeune femme enceinte de 13 semaines. Bouleversée, la dirigeante féministe démissionne de ses fonctions et s'engage pour la cause pro-vie.

Le scénario a donc tout pour hérisser le Planning familial et ses alliés. En plus de cela, l'avortement est montré à l'écran tel qu'il se passe vraiment. Face aux images du bébé qui agonise, la réduction mensongère de l'enfant à naître à un « amas de cellules » ne tient pas la route. Pour les 300 000 téléspectateurs qui ont vu le film sur C8, ce sont des années de propagandes mensongères qui ont soudainement volé en éclats.

La réaction du lobby de l'avortement et de ses alliés ne s'est pas fait attendre... « Unplanned » a été accueilli par un torrent de menaces et de calomnies.

Le ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Elizabeth Moreno, a dénoncé sur

twitter « un outil de propagande anti-avortement abject » qui va à l'encontre de « nos valeurs ». C8 « se rend coupable du délit d'entrave condamné dans notre pays », a ajouté le ministre. Le directeur de C8 mérite donc, d'après le raisonnement de Mme Moreno, d'être embastillé ! Le délit d'entrave à l'avortement est en effet passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende en France...

Marlène Schiappa, ministre délégué à la Citoyenneté, y est allée elle-aussi de sa ritournelle. « Non à l'entrave et à la culpabilisation », a-t-elle vociféré sur Twitter.

Le Planning familial a carrément réclamé un bandeau à l'écran afin de donner aux téléspectateurs le numéro vert du Planning durant la diffusion !

Pour ces gens-là, les Français peuvent donc regarder des films pornographiques avec des scènes dégoûtantes ou des séries extrêmement violentes, mais pas un film pro-vie !

Enfin le CSA a été saisi afin de sanctionner la chaîne C8. Le lobby de l'avortement et ses alliés sont prêts à tout pour bâillonner ceux qui osent porter un discours différent sur l'avortement.

Quelle va être la prochaine étape ? La fermeture des sites internet pro-vies ? La création d'un nouveau délit pour sanctionner toute parole remettant en cause l'avortement ? *Droit de Naître* a invité ses sympathisants à réagir en inondant le bureau du président du CSA de milliers de cartons rouges. ■



« POUR CES GENS-LÀ, LES FRANÇAIS PEUVENT DONC REGARDER DES FILMS PORNOGRAPHIQUES AVEC DES SCÈNES DÉGOUTANTES OU DES SÉRIES EXTRÊMEMENT VIOLENTES, MAIS PAS UN FILM PRO-VIE ! »

Modeste Fernandez : « Nous allons nous battre ! »

A l'approche d'une nouvelle année riche en défis avec les élections présidentielles, puis législatives, Modeste Fernandez, président de Droit de Naître, s'adresse aux sympathisants de l'association.

MODESTE FERNANDEZ, DANS SIX MOIS, LES FRANÇAIS ÉLIRONT UN NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. LES ENFANTS À NAÎTRE SERONT-ILS UNE NOUVELLE FOIS LES GRANDS ABSENTS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

Tout dépend de nous ! Si nous restons silencieux, il est à peu près certain que les candidats éviteront la question de l'avortement, ou alors ils le feront pour donner des gages, une nouvelle fois, au lobby de l'avortement. En revanche, si nous donnons de la voix, tout est possible.

Vous savez, les candidats, quels qu'ils soient, s'engagent dans un sens ou dans l'autre pour deux raisons : parfois par conviction, le plus souvent par intérêt. Il est peu probable que nous puissions changer leur conviction. En revanche, nous pouvons faire en sorte qu'ils comprennent que le sort des enfants à naître sera déterminant au moment de se rendre dans l'isoloir pour des centaines de milliers de Français. C'est tout le défi de *Droit de Naître* dans les mois à venir.

CONCRÈTEMENT COMMENT LEUR FAIRE PASSER CE MESSAGE ?

D'abord en sachant à qui l'on s'adresse. Ce n'est pas la peine de perdre son temps avec certains can-



didats qui sont des ennemis déclarés de notre cause, par exemple Jean-Luc Mélenchon qui réclame l'inscription d'un droit à l'avortement dans la Constitution. En revanche, d'autres candidats n'ont pas pris une position tranchée. Nous allons les interpeller pour les forcer à prendre position. Devant les Français, peuvent-ils s'engager à prendre des mesures pour diminuer le nombre d'avortements en France ?

Revenir sur la loi Veil est notre objectif, mais nous savons bien qu'il est, hélas, peu probable que l'un d'entre eux nous suive sur ce thème. Nous allons donc leur soumettre des mesures concrètes – par exemple, revenir sur le financement du Planning familial par le contribuable ou sanctuariser la clause de conscience des médecins – en les avertissant que leurs réponses – ou absences de réponse – seront rendues publiques afin que tous les Français qui ont à cœur la défense des enfants à naître puissent voter en toute connaissance de cause.

« TOUT DÉPEND DE NOUS ! SI NOUS RESTONS SILENCIEUX, IL EST À PEU PRÈS CERTAIN QUE LES CANDIDATS ÉVITERONT LA QUESTION DE L'AVORTEMENT, OU ALORS ILS LE FERONT POUR DONNER DES GAGES, UNE NOUVELLE FOIS, AU LOBBY DE L'AVORTEMENT. EN REVANCHE, SI NOUS DONNONS DE LA VOIX, TOUT EST POSSIBLE »

NE CRAIGNEZ-VOUS PAS QUE CE SUJET SOIT CONSIDÉRÉ COMME SECONDAIRE PAR LES FRANÇAIS ?

Le problème n'est pas que l'avortement soit considéré comme un thème secondaire, le problème est que l'on n'en parle tout simplement pas ! Durant la campagne électorale, médias et candidats évitent soigneusement le sujet puis, une fois les élections passées, ils laissent le lobby de l'avortement faire la loi. C'est exactement ce qui s'est passé aux dernières élections présidentielles.

En 2017, le candidat Macron est resté muet, ou presque, sur le thème. Une fois arrivé au pouvoir, il a laissé le Planning familial dicter son agenda au Parlement. Voilà des mois que le Planning et ses alliés tentent d'imposer leurs deux obsessions du moment : abolir la clause de conscience des médecins et étendre le délai légal pour recourir à ce qu'ils appellent une « IVG ».

Non seulement les Français n'ont jamais été consultés sur ces questions, mais la plupart ne savent même pas que les parlementaires vont se prononcer à ce sujet. L'avortement est pourtant, hélas, tout sauf un problème marginal dans notre pays.

Je vous rappelle que plus de 220 000 bébés sont avortés chaque année. Combien de femmes sont traumatisées par l'acte qu'elles ont commis ? Combien de familles sont brisées ? Et quel est l'impact pour notre démographie ? La question du droit à la vie ne peut être laissée en monopole à des groupes de pression sans véritable représentation dans la population. C'est un enjeu national qui nous concerne tous !

MAIS PENSEZ-VOUS QUE LES FRANÇAIS PARTAGENT NOTRE POINT DE VUE ?

Sans doute moins que ce que nous aimerions, mais davantage

que ce qu'on essaye de nous faire croire ! Malgré des années de propagande de la part du Planning familial, souvent dès l'école, les Français ne sont pas dupes.

D'après un sondage IFOP pour Vita, publié en octobre 2020, ils sont une majorité à considérer que la situation actuelle est préoccupante car avorter reste un acte que l'on préférerait éviter. Selon ce sondage, 92 % des Français pensent qu'un avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes et 73% que la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'avortement. Enfin, 88% d'entre eux sont favorables à ce que les pouvoirs publics lancent une politique de prévention de l'avortement.

Bref, les Français sont à mille lieux du discours majoritaire dans les médias et réclament exactement l'inverse de ce que le Planning familial impose. Ce n'est pas étonnant quand on sait à quel point cette association est devenue un nid de gauchistes attardés, très marginaux quant à leurs aspirations.

VOUS ÊTES DONC OPTIMISTE ?

Pas optimiste, ni pessimiste, mais combatif. Je sais bien que nous avons face à nous des forces puissantes qui bénéficient de nombreux relais dans les médias et les partis. Je sais aussi qu'ils sont déchaînés et prêts à tout pour imposer leur idéologie comme le prouve la rage avec laquelle ils tentent de faire voter la loi Gaillot, malgré l'opposition des sénateurs et des députés.

Cependant la vérité finit toujours, tôt ou tard, par s'imposer. Je ne vous garantis pas que nous allons gagner tout de suite mais, à la fin avec l'aide de Dieu, je suis convaincu que nous l'emporterons. En attendant, je vous promets une chose : nous allons nous battre ! ■

droitdenaitre.org



Euthanasie : la menace se précise



DCStudio - freepik.com

Après la suppression des enfants dans le ventre de leur mère, celle des vieillards et des malades ? Nous n'en sommes heureusement pas encore là, mais la menace se précise...

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a en effet annoncé, le 25 juin dernier, la création d'un « groupe de travail sur la fin de vie ». Une nouvelle qui ne présage rien de bon, à quelques mois de l'élection présidentielle... Selon les termes du communiqué du CCNE, « en France on meurt mal et il est nécessaire de progresser pour que l'offre de soins palliatifs et d'accompagnement de la fin de vie soit optimisé sur l'ensemble du territoire ». L'organisme insiste sur « l'impérieuse nécessité que la loi existante sur la fin de vie (loi de 2016) soit mieux connue, mieux appliquée et qu'elle s'accompagne de

moyens nouveaux capables d'aboutir à un vrai développement des soins palliatifs dans notre pays ».

Mais pourquoi donc un groupe de réflexion si cette loi est déjà largement appliquée et connue ? La suite de la déclaration apporte la réponse... Le CCNE souhaite réaliser « un travail d'investigation afin d'identifier les situations exceptionnelles dans lesquelles l'application de la loi de 2016 ne permettait pas de répondre », ceci alors que plusieurs initiatives et prises de position « alimentent le débat public ».

Autrement dit, cet organisme va identifier les cas exceptionnels qui permettraient de rendre acceptable la légalisation de l'euthanasie aux yeux de l'opinion publique ! La plus grande vigilance s'impose donc...

Elle fait la grève de la faim contre l'avortement

Voilà une nouvelle qui devrait être reprise par tous les médias ! Mais, chut, silence radio...

Une jeune femme, Yanne Nadège Noëlle Adou, a décidé d'entamer une grève de la faim, devant le Palais Bourbon où siège l'Assemblée nationale, afin de manifester son opposition à la promotion de l'avortement en France.

Cette courageuse combattante du droit à la vie a écrit une lettre ouverte au chef de l'État. Dans ce document, Mademoiselle Adou explique les raisons de son geste et demande à Emmanuel Macron la mise en place de quatre mesures

concrètes pour diminuer le nombre d'avortements en France :

- Réduire le délai légal du recours à l'« IVG » de 12 à 6 semaines, soit aux premiers battements du cœur de l'embryon.
- Interdire aux mineurs de recourir à une IVG sans l'accord d'un parent ou d'un représentant légal.
- Supprimer la prise en charge financière par le contribuable de l'avortement.
- Donner le droit au père de s'opposer à la suppression de son enfant.

Bravo à cette jeune femme pour son courage !



Vente de bébés en plein Paris ?

C'est un salon bien particulier qui s'est tenu à Paris, Porte de Champerret, les 4 et 5 septembre derniers... « Désir d'enfant », c'est le nom de l'évènement, n'était rien d'autre qu'une grande foire de la GPA ! Les organisateurs ne s'en cachent d'ailleurs pas...

Comment un tel évènement peut-il être permis par les autorités publiques alors que la pratique des mères porteuses est interdite en France ?

Le député LR, Thibault Bazin, a interpellé le Garde des Sceaux dans une lettre publique. « Vous ne pouvez ignorer que, l'an dernier, les plaquettes publicitaires des agences, cliniques et intermédiaires ont proposé des « tarifs » des « prestations » et « services » proposés à la « clientèle » pour ses « projet bébé... », écrit M. Bazin à Éric Dupond-Morretti .

« Aux prospects venus poser des questions sur les stands, des mails commerciaux ont été envoyés après le Salon 2020, poursuivant le client potentiel en vue de la signature d'un contrat de GPA, de sélection des fournisseurs de gamètes et de mère porteuse, d'achats de gamètes ou d'embryons, de screening génétique ou encore de « choix du sexe » du bébé pour des montants variables suivant le prestataire et le pays », dénonce le député de Meurthe-et-Moselle.

Un tel évènement rappelle immanquablement les marchés aux esclaves de l'Antiquité et donne la nausée. Voilà des mois que d'obscur groupes de pression tentent de faire accepter la pratique des mères porteuses à l'opinion publique et au législateur. C'est pourquoi, dès le printemps dernier, *Droit de Naître* a demandé au chef de l'État de sortir de l'ambiguïté et d'affirmer clairement son opposition à la GPA.



Mexique : la Cour suprême impose l'avortement

C'est une décision prise par un groupe restreint – composé majoritairement d'hommes – et qui menace la vie d'innombrables petites filles, mais les féministes sont satisfaites. Et pour cause !

La Cour suprême du Mexique a ouvert le chemin à la dépénalisation de l'avortement dans tout le pays. Comme aux États-Unis, le lobby de l'avortement a donc obtenu par la voie judiciaire ce qu'il aurait eu

toutes les difficultés du monde à obtenir par la voie électorale.

Deux jours avant la décision inopinée des juges fédéraux, une enquête nationale menée par l'entreprise Data Room révélait que deux Mexicains sur trois sont opposés à l'avortement. Raison pour laquelle le président actuel – le socialiste Lopez Obrador – n'avait pas osé légiférer sur le sujet, malgré les pressions de son parti...





Albert Anker / Public domain - Wikimedia Commons

Le courrier des amis de
Droit de Naître



« Mettre Dieu à la première place »

✓ « Nous mettant résolument, mon épouse et moi, du côté de ceux qui défendent la vie et le fœtus, je pense encore au texte de l'Exode, chapitre 1, le verset 17 et suivants, à l'acte courageux des sage-femmes qui ont lutté pour sauver la vie des enfants juifs et qui ont grandement été récompensées par le Dieu créateur » M. M.W. de Cernay (68).

« Vous dire toute ma reconnaissance »

✓ « Ce petit mot pour vous dire toute ma reconnaissance. De tout cœur avec vous. Je n'aurais jamais cru qu'un jour les enfants puissent devenir la « variable d'ajustement » et pourtant. Que le Seigneur nous vienne en aide ! Gloire au Fils de l'Homme. » Mme B.G. des Arcs sur Argens (83)

« Un soignant fait ce métier pour guérir... pas pour tuer ! »

✓ « Je veux vous dire que je suis avec vous quant à laisser aux médecins et tous les soignants qui refusent d'avorter le libre choix dans leur conscience. Et qu'ils ne soient pas pénalisés pour autant par de lourdes amendes. Un soignant – médecins, infirmiers, etc. -- fait ce métier pour guérir, pour réanimer la vie, pour la sauver et non pas pour la tuer !!! Sinon autant changer de métier !!! » Mme S. P.

« Comment expliquer des chiffres aussi énormes ? »

✓ « Nous avons regardé hier soir avec quelques amis le film Unplanned. Nous en avons débattu bien sûr, totalement effarés et navrés de constater qu'en France se pratiquent toujours et ceci depuis des décennies plus de 200 000 avortements par an. Comment expliquer des chiffres aussi énormes ? Comment se fait-il qu'en France on en reste à de tels chiffres alors qu'ils sont à la baisse en Allemagne ? » Mme M. M. (par courriel)

UNE STATUE POUR UNE MILITANTE PRO-AVORTEMENT !

La municipalité de Rouen s'apprête à déboulonner une statue de Napoléon Bonaparte, datant de 1865, pour la remplacer par un monument en l'honneur de Gisèle Halimi !

Cette avocate d'origine tunisienne, décédée en 2020, est bien connue pour son engagement en faveur de la libéralisation de l'avortement en France. Engagée à gauche, elle était la seule avocate signataire du manifeste des 343 de 1971 réunissant des femmes qui déclaraient avoir déjà avorté et réclamaient le droit de recommencer si elles le souhaitaient. Dans la foulée, Gisèle Halimi a fondé le mouvement « choisir la cause des femmes », qui sera le fer de lance de la dépénalisation de l'avortement.

En 1972, lors du procès de Bobigny, elle obtient l'acquittement de trois femmes ayant avorté leur bébé. Ce procès, très médiatisé, préparera l'opinion au vote de la tristement célèbre loi Veil, trois ans plus tard. Éluée députée socialiste de l'Isère en 1981, elle réclame et obtient le remboursement de l'avortement par le contribuable.

Après avoir fait entrer Simone Veil au Panthéon, voici donc que l'on érige maintenant une statue à la gloire d'une femme qui a fait du droit à supprimer des vies humaines innocentes le combat de sa vie !

Terrible symbole d'un pays qui s'enfoncé dans la culture de mort...



▶ N°Vert 0 800 880 521

« Les Nouvelles de **Droit de Naître** »
est une publication de
l'Association **Droit de Naître**.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Édité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798